

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/10/08

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 octobre 2018 - Délibération n° 2018/10/08

Objet : PROPOSITION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'OFFICE DE TOURISME CREUSE SUD-OUEST SUR LA MISSION DE DIRECTION

L'an deux mille dix-huit, le 30 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 23 octobre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – DESLOGES – MAZIERE – AUBERT – PENICAUD – DUGAY – TRUNDE – BUSSIERE – LUMY – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – GAUDY – COUSSEIROUX – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – DESSEAUVE – JOUANNY – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – BERNARD – GIRODENGO-CHENEVEZ – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – CHOMETTE – GIRON – FASSOT – PARAYRE – ROYERE – LEGRAND – CHAUSSADE – MARTINEZ – MEYER – RABETEAU – PEROT – TOUZET – CALOMINE – CATINAUD – DERIEUX – PAMIES et Mmes LAGRAVE – COLON – HYLAIRE et DEFEMME.

Pouvoirs :

1. M. JOUHAUD donne pouvoir à Mme SPRINGER
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. DUGAY
3. M. CHAPUT donne pouvoir à M. LALANDE
4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD
5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
6. M. CALOMINE donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT
7. Mme DEFEMME donne pouvoir à M. GAUDY

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRE – Mme POITOU remplace M. TOUZET et Mme BERNARD remplace M. DERIEUX.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	34	41			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
41	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°2017/190 du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2017 portant création d'un Office de Tourisme intercommunal Creuse Sud-Ouest sous la forme associative ;

Vu la délibération n°2018/02/13 approuvant la mise à disposition d'un agent de la communauté de communes à l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest sur la mission de direction ;

M. Le Président rappelle que dans le cadre de l'installation de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest, le Conseil Communautaire, par délibération n°2018/02/13, a décidé de la mise à disposition d'un agent de la communauté de communes à l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest pour assurer la mission de direction. Cette mise à disposition a été formalisée par la signature d'une convention de mise à disposition, entre les deux parties, pour une durée d'un an, du 15 février 2018 au 14 février 2019.

Il propose au Conseil Communautaire de renouveler cette convention pour une nouvelle durée de trois ans, du 15 février 2019 au 14 février 2022.

La convention proposée, annexée à la présente délibération, porte sur les missions dévolues à l'agent dans le cadre de sa fonction de Directrice de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest, le temps de travail, et stipule la durée initiale de l'entente soit du 15 février 2019 au 14 février 2022.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les termes de la convention telle qu'annexée à la délibération
- Autorise le Président à signer la convention
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

